

MOUNTAIN WILDERNESS
DOSSIER THÉMATIQUE #13
HIVER 2022

AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

UN MODÈLE À REPENSER

1 / ÉTAT DES LIEUX DE L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

L'HISTOIRE DES STATIONS,
DU TOURISME CLIMATIQUE AU PLAN MONTAGNE / P4

DATAVIZ - L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE : CHIFFRES CLÉS / P5

LE PATRIMOINE DES REFUGES :
UNE DIMENSION ARCHITECTURALE ET CULTURELLE / P6

INTERVIEW - L'ENJEU PATRIMONIAL
ET HISTORIQUE DES AMÉNAGEMENTS DE MONTAGNE / P7

INTERVIEW - NERF DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE,
L'IMMOBILIER FAIT PRESSION / P8

2 / DÉRIVES ET IMPASSES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

LES SCOTS, DES DOCUMENTS D'URBANISME PARFOIS SCHIZOPHRÈNES / P9

QUAND L'AMÉNAGEMENT FAIT TOUT SAUF MÉNAGER / P10

ÉCONOMIE ET EMPLOIS JUSTIFIENT-ILS
L'AMÉNAGEMENT DES STATIONS DE SKI ? / P11

TRIBUNE - SOMMES-NOUS COLLECTIVEMENT À LA HAUTEUR ? / P12

LES INSTALLATIONS TOURISTIQUES OBSOLÈTES :
VERS UNE LENTE PRISE DE CONSCIENCE / P13

3 / TENIR COMPTE DES LIMITES PLANÉTAIRES

APRÈS LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA TRANSITION DU TOURISME
EN MONTAGNE, FÉDÉRER AUTOUR D'UNE CULTURE MONTAGNE / P14-15

ENGAGER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE DANS LA TRANSITION / P16

« BETTER WILDER » : UN AUTRE DEVELOPPEMENT
EST POSSIBLE, LA PREUVE PAR L'EXEMPLE / P17

PORTRAIT - FRANCK PICCARD / P18

PHOTO DE COUVERTURE :
POINTE HELLBRONNER ET REFUGE DE TORINO
MASSIF DU MONT-BLANC (VERSANT ITALIEN)
© JÉRÔME OBIOLS

MOUNTAIN WILDERNESS - N°13 - HIVER 2022

MNEI - 5, PLACE BIR HAKEIM
38000 GRENOBLE
04 76 01 89 08
WWW.MOUNTAINWILDERNESS.FR
CONTACT@MOUNTAINWILDERNESS.FR
DIRECTRICE DE PUBLICATION :
FIONA MILLE, PRÉSIDENTE
COORDINATION :
S. STAVO-DEBAUGE, C. DELAITRE
CRÉDITS PHOTOS :
LES PHOTOS SONT ISSUES
DE LA PHOTOTHÈQUE DE MW,
SAUF MENTION CONTRAIRE
MAQUETTE, MISE EN PAGE : N. CARLI
IMPRESSION SUR PAPIER RECYCLÉ :
IMPRIMERIE DES DEUX-PONTS (38)
N° ISSN 2431-9465

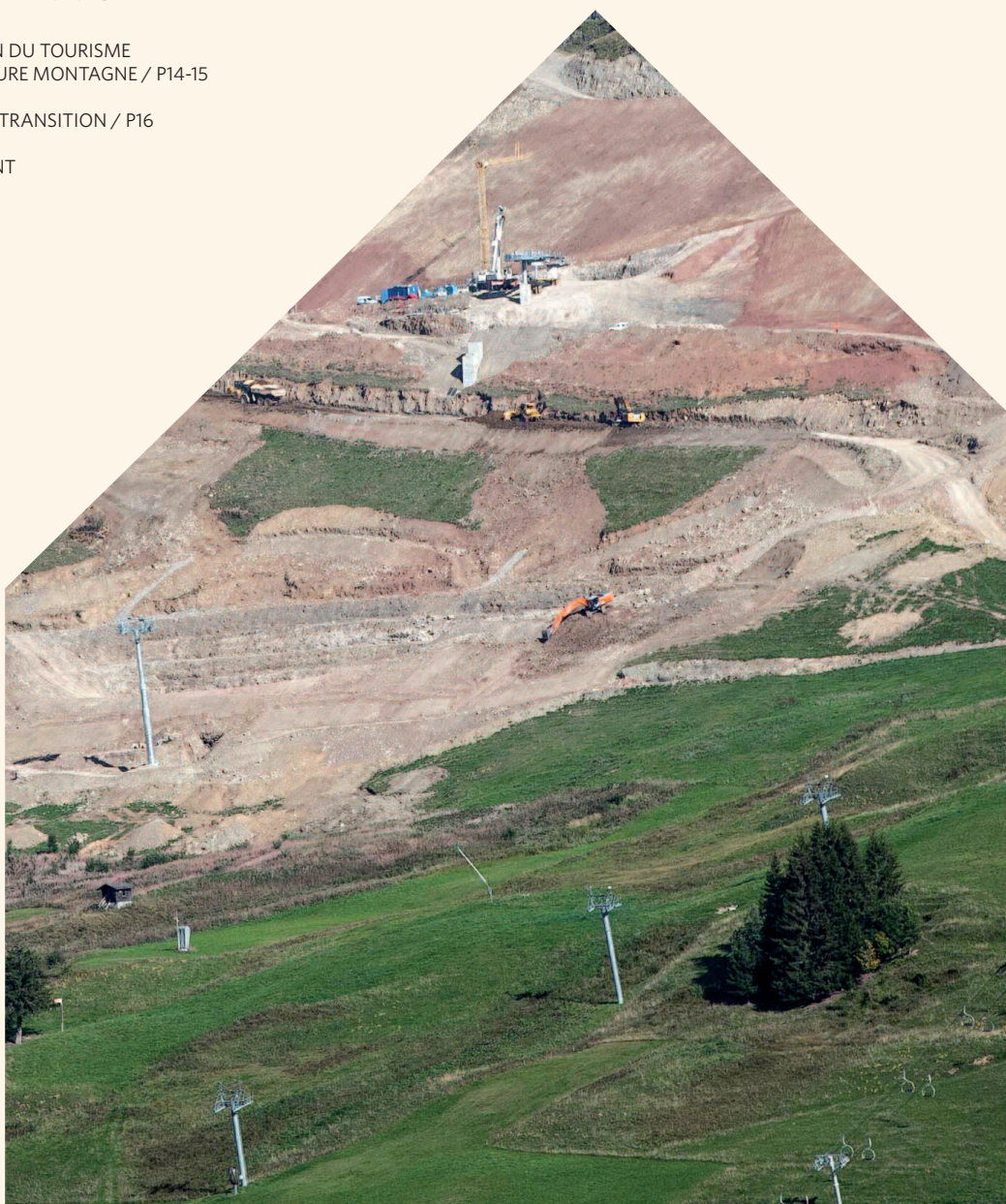
#13

MOUNTAIN WILDERNESS
DOSSIER THÉMATIQUE #13

HIVER 2022

AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

UN MODÈLE À REPENSER



CHANTIER DU TÉLÉSIÈGE DU CHARMIEUX - GRAND-BORNAND - MASSIF DES ARAVIS © LAURENT SALINO

ÉDITO

HALTE AU BÉTON, PLACE AU RÊVE

Octobre n'aura jamais été aussi chaud : +4°C en France par rapport à la normale. Mais peut-on encore parler de normalité quand tous les mois, tous les ans, records de température et de sécheresse sont battus les uns après les autres ?

C'est dans ce contexte que nous nous réunissons ce 21 novembre 2022 dans le Vercors avec le collectif citoyen qui s'y est créé pour questionner la pertinence de gros projets d'immobiliers touristiques largement axés sur le ski, même si des velléités de diversification s'affichent. Consommation en eau, impacts sur les paysages, positionnements hauts de gamme ségrégatifs, consommation du foncier, réhabilitation de l'immobilier de loisirs, pérennité d'un modèle touristique axé sur la neige et la clientèle lointaine... autant de sujets qui motivent des rencontres de ce type dans tous les massifs ; là pour lutter contre une retenue collinaire, ici contre des terrassements de pistes, une liaison inter-station, une résidence de loisirs, un SCoT¹ permissif, une passerelle himalayenne, une luge d'été, une piste de ski d'été en plastique... Les citoyens, réunis en collectifs informels ou structurés en associations, se mobilisent pour contrer cette marée de béton, certes, mais surtout pour rêver la montagne de demain ; une montagne vivante, vivable, une « montagne à vivre » comme nous aimons la qualifier chez Mountain Wilderness.

« Notre modèle d'aménagement de la montagne est désormais obsolète. », dit une tribune parue le 22 octobre dans Le Monde. Fait nouveau,

des champions de ski, et pas des moindres, alertent et s'engagent eux aussi : Franck Piccard, Marie Dorin, Alexis Pinturault, Mikaela Shiffrin... L'organisation des Jeux Olympiques de Pékin sur une bande de neige artificielle au milieu du désert choque, l'attribution des Jeux asiatiques d'hiver à l'Arabie saoudite scandalise jusqu'aux instances du ski français.

L'alerte est donnée depuis longtemps ; rappelons-nous l'Appel pour nos montagnes lancé en 2011 avec nos amis de CIPRA France² et de l'ANCEF³, qui dénonçait des « pressions d'équipements tenaces, multiformes malgré l'inévitable prise de conscience » et réclamait « moins de capital machine, moins de spéculation financière, et plus de capital humain ! » Cet appel portait en lui les germes des États généraux de la transition du tourisme en montagne⁴ nés 10 ans après, qui ont démontré la communauté d'intérêts que tous les acteurs de la montagne partageaient face aux bouleversements que vivent nos massifs.

Ces États généraux ont des conséquences : les acteurs institutionnels se saisissent de leurs conclusions, mais aussi de leur gouvernance. L'État lance « Avenir Montagne Ingénierie », qui accompagne la transition dans 62 territoires de montagne à travers tout le pays. Une démarche à laquelle Mountain Wilderness est associée avec la Fabrique des Transitions et 2TM, l'association Transitions des territoires de montagne.

Ce dossier thématique se veut un rappel de la vigilance de tous les instants que nous devons avoir sur le sujet de l'aménagement de nos montagnes. Pour permettre l'avènement d'une montagne résiliente « multiple, modulaire, évolutive, solidaire », il est indispensable d'arrêter de couler du béton selon l'ancien modèle de "développement". Place à une montagne forte de ses patrimoines et ressources naturelles, portée par « des capacités humaines locales, individuelles ou collectives, à innover, à inventer, à entreprendre.⁵ »

1 - Schéma de cohérence territoriale.

2 - Commission internationale pour la protection des Alpes.

3 - Association nationale des centres et foyers de ski de fond et de montagne.

4 - eg-transitionmontagne.org

5 - Appel pour nos montagnes - 2011.

VINCENT
NEIRINCK

EXPERT PROTECTION DE LA MONTAGNE,
EN CHARGE DU DOSSIER « AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »
CHEZ MOUNTAIN WILDERNESS



ÉTAT DES LIEUX DE L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

1

DU TOURISME CLIMATIQUE AUX STATIONS DE SKI ET AU PLAN MONTAGNE, DES REFUGES À L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE, CETTE PREMIÈRE PARTIE RETRACE LA CHRONOLOGIE DE L'AMÉNAGEMENT EN FAVEUR DU TOURISME EN MONTAGNE, DRESSE UN PANORAMA DE L'EXISTANT ET PROCÈDE À SON ANALYSE. CET AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE SE FIT PARFOIS À MARCHÉ FORCÉE, NON SANS RENCONTRER D'OPPOSITION. D'UN CÔTÉ, CETTE MARCHÉ CONTINUE ET TEND MÊME À ACCÉLÉRER. DE L'AUTRE, UNE PART DE CET AMÉNAGEMENT PROCÈDE D'UN HÉRITAGE PATRIMONIAL, À VALORISER.



COURCHEVEL - MASSIF DE LA VANOISE © ÉMILE BAETZ - COURCHEVEL-TOURISME IMAGES

L'HISTOIRE DES STATIONS, DU TOURISME CLIMATIQUE AU PLAN MONTAGNE

Par Hugues François - Enseignant-chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) de Grenoble

Si le tourisme hivernal trouve ses racines dans la continuité du thermalisme et du climatisé, dès le XIX^e siècle, il prend un nouveau tour au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Dans le contexte de la reconstruction, l'expérience de Courchevel, lancée sous l'impulsion du Département de la Savoie dès 1946, avec l'appui des services de l'administration de l'équipement, constitue le point de départ pour une dynamique d'aménagement touristique de la montagne à marche forcée.

LA BATAILLE DE LA NEIGE, SUR FOND D'AMÉNAGEMENT

Cette période habituellement désignée comme celle du Plan Neige n'a de la planification que la rigidité. Sous la houlette de l'ingénieur des Ponts M. Michaud, une véritable doctrine aménagiste va voir le jour sur la base des enseignements tirés de Courchevel afin de soutenir une politique volontariste d'équipement des sites de montagne. Elle met au centre des opérations un homme, le promoteur, unique incarnation de l'intégration touristique. Il a la main sur l'ensemble des opérations d'aménagement et prend en charge à la fois la construction des hébergements touristiques et l'équipement du domaine skiable. Pour garantir la réussite de ces opérations, une réserve foncière est constituée, à partir de la ligne d'altitude de

1600 m afin de limiter le risque de développement non maîtrisé de satellites tels que l'avait connu Courchevel. Cette doctrine soutient la construction à marche forcée des stations afin de gagner la « bataille de la neige ».

VAL THORENS, DU PAROXYSMES DU PLAN NEIGE AU CONFLIT ENVIRONNEMENTAL

Cette dynamique n'est pas sans rencontrer d'opposition telle que l'illustre "l'Affaire de la Vanoise", conflit fondateur de l'opposition frontale et manichéenne entre promoteurs et détracteurs de l'aménagement des stations de sports d'hiver. Pour finaliser l'aménagement de la Vallée des Belleville avec Val Thorens, M. Michaud fait appel à P. Schnebelen, promoteur de Tignes. Ce dernier revendique l'invention du ski d'été, sur glacier, dont il fait sa marque de fabrique et conditionne son intervention à la possibilité d'aménager celui se trouvant majoritairement sur la commune de Modane. Cette dernière faisant face aux difficultés de son industrie et gardant de la constitution du premier Parc national un (res)sentiment de mise sous cloche, voit le projet d'un si bon œil qu'elle conditionne l'aménagement du glacier à celui d'une station... en zone centrale du parc nouvellement créé !

L'AFFAIRE DE LA VANOISE, LE NŒUD DU CONFLIT

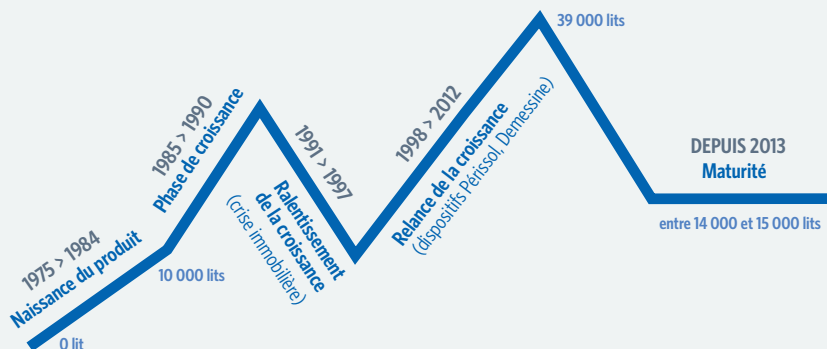
Au tournant des années 70, ce conflit met directement en jeu la valeur du classement en Parc national, encore tout jeune et dont l'intégrité est déjà mise à mal. Cette "Affaire de la Vanoise" va cristalliser une opposition radicale, perdurant encore de nos jours, entre détracteurs des stations de montagne, militants pour la préservation de l'environnement et promoteurs des aménagements touristiques. Cette affaire marque un tournant majeur de la dynamique d'implantation des sports d'hiver. Après une issue favorable au respect de la zone centrale du Parc, elle ouvre la voie à une critique environnementale des stations de sports d'hiver.

LE DISCOURS DE VALLOUISE, POUR UNE MONTAGNE VIVANTE

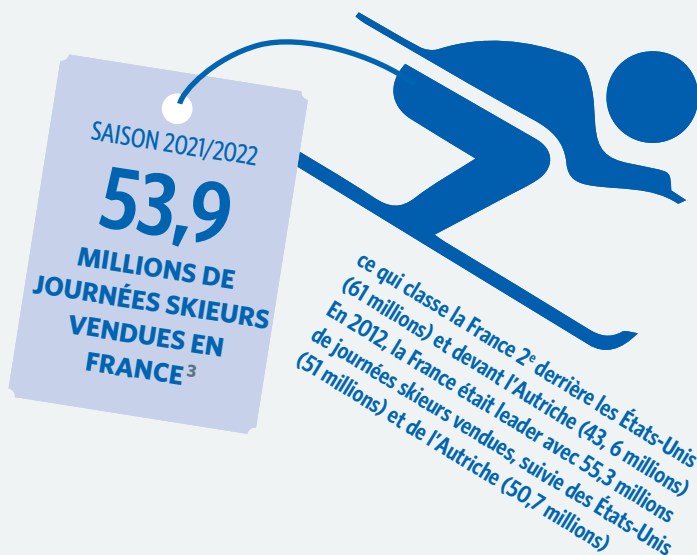
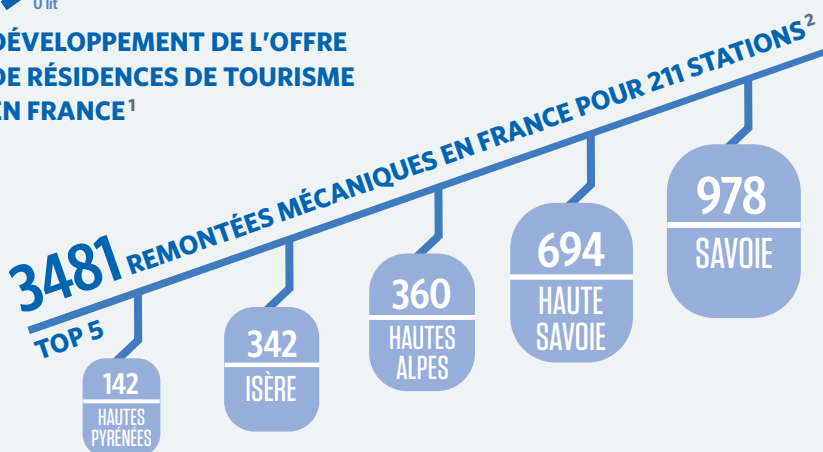
Celle-ci débouche sur le discours de Vallouise, prônant une montagne "vivante, active et protégée", prononcé en 1977 par le président Giscard d'Estaing et préluant à l'adoption d'une Directive nationale d'aménagement (DNA) encadrant fortement l'implantation, la construction en zone de haute montagne en instituant, notamment, les unités touristiques nouvelles (UTN). Et ce n'est là que le début d'une nouvelle ère qui s'ouvre avec le retrait progressif de l'État et le transfert des compétences aux collectivités locales dans le cadre général de la décentralisation et, plus particulièrement, avec l'adoption la Loi Montagne en 1985.

L'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

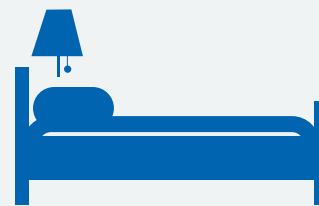
CHIFFRES CLÉS



DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE RÉSIDENCES DE TOURISME EN FRANCE¹



39% DE COUVERTURE EN NEIGE DE CULTURE au global en France en 2022⁴ sans distinction de massif (21% en 2009-2010)



RÉPARTITION DU NOMBRE DE LITS PAR MASSIF⁵

ALPES

en station : 2 368 181 - 8,1 lits/habitant
hors station : 324 518 - 0,8 lit/habitant

PYRÉNÉES

en station : 387 844 - 10,7 lits/habitant
hors station : 336 666 - 2 lits/habitant

JURA

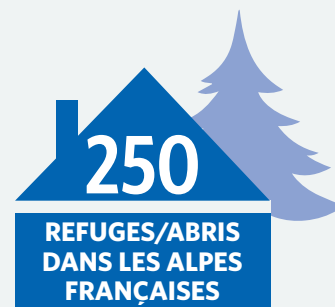
en station : 74 607 - 1 lit/habitant
hors station : 65 342 - 0,4 lit/habitant

VOSGES

en station : 84 447 - 2,2 lits/habitant
hors station : 85 205 - 0,6 lit/habitant

MASSIF CENTRAL

en station : 121 838 - 5,9 lits/habitant
hors station : 804 996 - 1,2 lit/habitant



La Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) possède et entretient 120 refuges et chalets de montagne sur l'ensemble du territoire français.

1 - Résidences de tourisme et développement des destinations touristiques, Atout France 2016.
2 - Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés / exploitation Atout France.
3 - FIANET, VANAT, National Ski Areas Association, Domaine Skiable de France.
4 - Domaines Skiabiles de France, l'observatoire, indicateurs et analyse 2022.
5 - Insee, Direction générale des entreprises, partenaires territoriaux, AirDNA / exploitation Atout France.

LE PATRIMOINE DES REFUGES : UNE DIMENSION ARCHITECTURALE ET CULTURELLE

Par Jean-François Lyon-Caen - Architecte Diplômé par le Gouvernement
Fondateur du master recherche architecture-paysage-montagne
à l'École nationale supérieure de Grenoble

**APPARU AVEC L'INVENTION DE L'ALPINISME À LA FIN DU XVIII^E SIÈCLE,
LE REFUGE FUT INITIALEMENT CONÇU POUR OFFRIR UN ABRI SUR
LES VOIES D'ACCÈS AUX SOMMETS. AU FIL DU TEMPS ET DES USAGES,
IL S'EST PROGRESSIVEMENT TRANSFORMÉ.**

D'UN ABRI NON GARDÉ À UNE AUBERGE D'ALTITUDE

Dans cet abri non gardé, implanté sur les sites les moins exposés aux risques et disposant d'une ressource en eau à proximité, la vie collective reposait à l'origine sur le respect des personnes et le maintien de la propreté des lieux. La construction comportait généralement une pièce (5 x 7m environ), divisée en quatre espaces pour cuisiner, manger, ranger et dormir. Les matériaux étaient acheminés depuis la vallée à dos de mulet et d'homme.

Le refuge s'est transformé au gré de l'évolution des pratiques de la montagne et des techniques de construction. Le gardiennage a introduit de nouvelles dispositions : cuisine, logement, réserves, salle commune. Les pratiques hivernales ont imposé l'adaptation des refuges à un fonctionnement 4 saisons. Avec la fréquentation accrue de la montagne, ils se sont multipliés et agrandis. L'usage de l'hélicoptère pour la construction a généré des procédés appropriés aux situations géographiques et conditions climatiques. La crise de l'énergie a imposé des dispositifs technologiques renforçant l'autonomie. Plus récemment, le refuge devenu un but de course, l'architecture a pris une place significative, l'abri étant désormais assimilé à une auberge d'altitude.

MISES AUX NORMES ET DIRECTIVES DE CONFORT

Dès les années 90, règles de sécurité et directives de confort ont complexifié la réalisation des refuges. Décrétés « établissement

recevant du public » (ERP), les refuges de plus de 40 places doivent comporter un « volume recueil » pour abriter les personnes en cas de sinistre. Les espaces sont séparés par des matériaux coupe-feux ce qui modifie la transparence à l'intérieur du refuge. Chaque couchette doit être individualisée et les dortoirs avec bat-flancs reconsidérés. Les sanitaires sont agrandis et pourvus du confort (eau chaude, douches, toilettes). Les équipements se multiplient associés à des besoins croissants en énergie. Réserver sa nuit est devenu obligatoire.

L'amélioration des prévisions météo concentre les séjours sur des périodes plus courtes. La salle commune se transforme en salle de restaurant équipée d'un bar et d'un salon. Garder un refuge nécessite un diplôme et s'inscrit dans le cadre du droit du travail. Les gardiens doivent disposer de leurs propres espaces. Le portage à dos d'homme disparaît au profit du ravitaillement par hélicoptère. Artistes ou chercheurs en résidence s'installent au refuge. Des problématiques voisines de celles de l'hôtellerie amènent à reconsidérer les surfaces : des ratios de 10 à 12m²/personne ont remplacé les quelques m² fixés dans les directives du CAF⁽¹⁾.

UNE DIMENSION CULTURELLE OCCULTÉE

Des évaluations et « indicateurs » (équilibre financier, taux de fréquentation, enquêtes de satisfaction) guident désormais les projets : démolition, reconstruction, restauration, agrandissement... Apparaît un écueil : en répondant aux seules normes en vigueur, les projets omettent de prendre en considération les caractères de la construction existante et l'architecture, souvent issue d'une conception novatrice.

En occultant la dimension culturelle du refuge, l'architecture tend vers la banalité. Cela a pu être évité pour la reconstruction du refuge de l'Aigle, en 2014, avec le maintien des bat-flancs (datant de 1910) qui ont façonné l'espace intérieur « tout-en-un » couvert par une charpente bois contemporaine de volume comparable à la construction originelle.

C'est ce qui devrait guider la réhabilitation du refuge des Évettes (réalisé en 1970 en Haute-Maurienne), héritier d'une architecture contemporaine remarquable par la simplicité et l'économie de matière.

Chaque projet devrait reposer sur la poursuite de cette simplicité de l'hébergement de montagne qui demeure le signe distinctif du refuge d'altitude, tout en continuant les explorations architecturales novatrices.

1 - Club Alpin Français.



REFUGE DE L'AIGLE - MASSIF DES ÉCRINS © JÉRÔME OBIOLS



LES MÉNUIRES - MASSIF DE LA VANOISE © ALEX BUISSÉ

L'ENJEU PATRIMONIAL ET HISTORIQUE DES AMÉNAGEMENTS DE MONTAGNE

INTERVIEW D'ARNAUD DUTHEIL, DIRECTEUR DU CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT (CAUE) DE HAUTE-SAVOIE

Par Sandra Stavo-Debaugé - Coordinatrice du dossier thématique de Mountain Wilderness

LE PATRIMOINE DE MONTAGNE RÉVÈLE PLUS QU'AILLEURS LE RAPPORT DE L'HUMAIN À SON ENVIRONNEMENT. ARNAUD DUTHEIL, DIRECTEUR DU CAUE DE HAUTE-SAVOIE, RÉPOND À NOS QUESTIONS SUR L'ENJEU PATRIMONIAL ET HISTORIQUE DES AMÉNAGEMENTS FAISANT LA SINGULARITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ D'UN TERRITOIRE DE MONTAGNE.

QUE RÉVÈLE UN PATRIMOINE DE MONTAGNE ?

Dans la relation de l'être humain à la montagne, la nature arrive en tête. Le patrimoine, la construction va traduire le mode de relation que l'on établit avec la montagne. L'architecture qui a modelé le paysage témoigne donc de ce qu'est la société à un moment donné :

- Pionnière et spirituelle avec les abbayes ;
- Agricole et vivrière avec les fermes de montagnes ;
- Industrielle dans les fonds de vallée à partir du XIX^e siècle ;
- Audacieuse et moderne avec les stations intégrées ;
- Mercantile et consumériste avec les stations « all inclusive ».

Mais peut-on parler dans ce dernier cas de patrimoine ? Ce sont avant tout des histoires économiques, avec des formes de bâtiments adaptées à ces usages.

DANS LA PÉRIODE TOURISTIQUE, QU'EST-CE QUI A VALEUR DE PATRIMOINE ?

L'architecture touristique pose la question d'un habitat qui se veut attractif. L'aspect patrimonial de certaines stations est remarquable et raconte une histoire. Les architectes des Arcs, d'Avoriaz, de Flaine, ont souhaité offrir dans un territoire vierge une modernité exacerbée, un dépaysement, avec, comme aux Karellis, des volontés sociales. Les stations intéressantes sont celles où l'on a travaillé sur le rapport humain/environnement et

humain/montagne. Aux Arcs, les architectes et promoteurs ont respecté le relief et positionné les bâtiments afin qu'ils ne se gênent pas, pour donner à voir la montagne autour. Il y a une générosité. À Avoriaz, Jacques Labro a créé un monde fait de rêve resté sans égal et dont se dégage une douceur poétique. À Flaine, on observe un travail de confrontation entre l'architecture et la montagne, un travail sur la fonctionnalité et les services autour du ski avec l'idée d'une certaine austérité voulue par Marcel Breuer. Des approches différentes, relevant chacune d'une histoire à découvrir.

LE PATRIMOINE DE MONTAGNE EST-IL EN DANGER ?

La valeur patrimoniale initiale est parfois noyée par des démarches purement marketing ou du consommable type Club Med « all inclusive » qui fonctionne en autarcie. La conservation des fermes de montagne dans leur authenticité est un combat. Les bâtiments d'hier ont du mal à conserver leurs fonctions initiales et sont transformés, perdant beaucoup de leur authenticité ; ils doivent être adaptés aux normes et attentes actuelles. Mais un bâtiment ne peut « survi-

vre » que s'il a un usage. L'important dans une restauration c'est de bien comprendre le sens initial de l'architecture pour ne pas dénaturer l'intérêt de témoignage. La reconstruction à l'identique est un leurre qui n'aboutit qu'à singer maladroitement des bâtiments patrimoniaux. Si j'avais un mot d'ordre à donner c'est « entretenir, réparer, remplacer » mais ne pas démolir.

Y-A-T-IL UNE PRISE DE CONSCIENCE DE L'INTÉRÊT DE CE PATRIMOINE ? EST-IL SUFFISAMMENT MIS EN VALEUR ?

Une prise de conscience existe et des dispositions sont prises pour préserver ce qui peut l'être. Une graduation des protections permet la plupart du temps de faire évoluer le bâtiment.

Le CAUE travaille avec les collectivités pour mettre à jour les éléments de patrimoine intéressants de manière à ce qu'élus et bureaux d'étude puissent pointer ces bâtiments dans le PLU afin qu'ils ne soient pas démolis et qu'ils fassent l'objet d'attention particulière quand ils sont rénovés. Un travail de longue haleine entamé il y a vingt ans.

INSTALLATIONS OBSOLÈTES ET PATRIMOINE

Par Nicolas Masson - Administrateur de Mountain Wilderness,

Mountain Wilderness (MW) agit depuis 20 ans pour le démontage des aménagements abandonnés en montagne. Dans toute leur diversité, ils constituent des traces d'un usage du territoire appartenant à une page de la « grande » Histoire et de celle plus locale.

Le patrimoine est constitué d'éléments qu'une communauté choisit de conserver parce qu'ils sont chargés d'une signification à transmettre. Or choisir c'est renoncer. Avoir un patrimoine, c'est donc choisir ce qui n'est pas à conserver. Ces choix sont subjectifs et pas toujours unanimement partagés.

Lorsque MW organise un démontage, l'avis des administrations chargées du patrimoine est requis, ainsi que celui des éventuelles associations locales. MW utilise une grille de lecture pour caractériser une installation obsolète : l'aménagement est-il utilisé ? entretenu ? mis en valeur ? Si les réponses sont négatives son caractère alors obsolète devrait entraîner sa disparition.

Aller plus loin : io-patrimoine.mountainwilderness.fr



COL DE LA CROIX FRY - MASSIF DES ARAVIS © SANDRA-STAVO-DEBAUGE

NERF DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE, L'IMMOBILIER DE MONTAGNE FAIT PRESSION

INTERVIEW CROISÉE DE GEORGES RIBIÈRE¹, ADMINISTRATEUR MOUNTAIN WILDERNESS ET SYLVAIN CHARLOT, DÉLÉGUÉ MONTAGNE ATOUT FRANCE²

Propos recueillis par Sandra Stavo-Debauge - Coordinatrice du dossier thématique

AU REGARD DES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS, QUELLES SONT LES DÉRIVES DU SYSTÈME ACTUEL ?

Sylvain Charlot : La recette fiscale perçue par les communes support de station provient en moyenne sur une année à 71 % de l'immobilier, ce qui a permis de développer les stations et d'enrichir le système. Si des équilibres étaient recherchés et objectivés lors de l'aménagement initial, la machine immobilière s'est emballée ; un découplage s'opère entre le développement et son utilité...

Un PLU (plan local d'urbanisme) s'inscrit par définition dans une logique d'ouverture de terrains à la construction. Avec l'objectif « zéro artificialisation nette » pour 2050, la rationalisation foncière va s'imposer. On pourrait aborder l'urbanisme en valorisant le foncier aérien (avec des hauteurs de bâtiments) pour des besoins de nouveaux hébergements.

Georges Ribière : L'immobilier en montagne a toujours généré le tourisme. Quand un maire produit un document d'urbanisme, son rôle est de gérer au mieux le territoire de sa commune. Il est aux prises avec des intérêts parfois contradictoires ; l'immobilier certes, mais aussi les contraintes foncières, la situation socio-économique, les souhaits de la population. L'intéressement immobilier est loin d'être la seule motivation des documents d'urbanisme.

QUELLES SONT LES AVANCÉES EN MATIÈRE DE RÉHABILITATION DE L'IMMOBILIER DE MONTAGNE ?

GR : Cet enjeu est majeur à plusieurs titres : les économies d'énergie et de foncier (bâtir la station sur la station) et la nécessité de moderniser les logements. La Loi montagne II de 2016 a reconnu ce sujet avec un certain nombre de mesures pour la réhabilitation de l'immobilier de loisir³.

LA MONTAGNE COMPTE DÉJÀ UN GRAND NOMBRE DE LITS TOURISTIQUES, POURQUOI LA CONSTRUCTION SE POURSUIT-ELLE ?

SC : On construit beaucoup moins qu'à une période où la défiscalisation a dopé les opérations immobilières. De nouvelles opérations sortent dans l'espoir de « compenser l'érosion du parc marchand », parfois sans mesurer le niveau de cannibalisation sur le parc marchand existant.

Si l'hébergement est marchand, performant et qu'il répond à un besoin justifié de nouveaux lits, il participe au fonctionnement économique du territoire. Le bât blesse quand les promoteurs revendent de l'immobilier sec (sans obligation de commercialisation), ce qui contribue à augmenter artificiellement les prix, à chasser la population locale, sans participer à l'économie du territoire.

QUELLES SONT LES SOLUTIONS POUR SORTIR DE CE CERCLE VICIEUX ?

GR : Il y en a plusieurs. Si mener une « grande » politique nationale de réhabilitation de l'immobilier de loisir pour « réchauffer les lits froids » serait politiquement séduisant, elle s'avérerait très coûteuse et objet de débats sans fin sur l'utilisation de l'argent public (on parle ici de patrimoine privé). On peut donc préférer « faire de la dentelle », immeuble après immeuble, copropriété après copropriété en créant des sociétés foncières *ad hoc*, mais le processus est lourd et beaucoup de propriétaires ont besoin d'un accompagnement.

SC : Il faut mieux éclairer les choix qui façonneront le paysage de montagne de demain, rechercher les bons équilibres au service de la population locale. La rénovation du parc actuel couplée à une commercialisation efficace permettra de répondre à ces enjeux. Cela nécessite des outils adaptés, de nouveaux leviers d'actions et du temps pour rendre la théorie opérationnelle et engager un cercle vertueux. Nous y travaillons.

1 - Ancien inspecteur général de l'Environnement, Georges Ribière est co-auteur des rapports interministériels « La réhabilitation de l'immobilier de loisirs en France » (février 2010) et « Neige de culture - État des lieux et impacts environnementaux » (juin 2019).

2 - Atout France, agence nationale du tourisme, est un groupement d'intérêt économique.

3 - « La prise en compte de la réhabilitation de l'immobilier de loisir dans les SCoT » - Fiche technique du CEREMA, juin 2019.

DÉRIVES ET IMPASSES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

2

CETTE DEUXIÈME PARTIE POINTE LA FUITE EN AVANT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MONTAGNE POUR DES USAGES TOURISTIQUES. UN AMÉNAGEMENT QUI, NON SEULEMENT PERPÉTUE LE MODÈLE D'HIER DEVENU PERNICIEUX, MAIS SEMBLE S'ACCÉLÉRER AU MÉPRIS DES CRISES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES, SOUS COUVERT D'IMPÉRATIFS ÉCONOMIQUES. DES RAISONS DONT LE BIEN-FONDÉ EST DOUTEUX ET QUI SONT EN TOTAL DÉCALAGE AVEC LES ENJEUX DU XXI^E SIÈCLE.

LES SCOTS, DES DOCUMENTS D'URBANISME PARFOIS SCHIZOPHRÈNES

Par Vincent Neirinck - Expert protection de la montagne, représentant de Mountain Wilderness au comité de Massif des Alpes

« Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. [...] Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique!... »

Ce document d'urbanisme se découpe en deux parties : le PAS (ex PADD²), Projet d'aménagement stratégique, qui fixe les grandes orientations sur la base du diagnostic du territoire ; et le DOO, Document d'orientation et d'objectifs, qui décline pratiquement ces orientations. En montagne, c'est le DOO qui liste les UTN³ stratégiques et définit le format dans lequel les UTN locales seront réalisées.

Las, si les PADD affichent des objectifs généraux « vertueux », les orientations et objectifs des DOO, en matière de tourisme et d'aménagement de la montagne, sont souvent en contradiction flagrante avec les intentions et priorités affichées. En effet, on observe des listes à la Prévert d'UTN structurantes comprenant un nombre démesurés de lits touristiques neufs et de liaisons interstations ou extensions de domaines skiables. Aucune justification sérieuse n'est apportée à cette fuite en avant, ni démonstration de faisabilité en termes d'impact environnemental et économique.

LIAISONS INTERSTATIONS : IL N'Y A PAS QUE LA TAILLE QUI COMPTE

Et pourtant, tout le monde veut la sienne, ou presque. En projet : la liaison La Clusaz/Le Grand Bornand par le massif du Danay dans le SCoT Fier-Aravis, la liaison Les 2 Alpes/Alpe d'Huez dans le SCoT Oisans en cours de re-rédaction⁴ ; le SCoT Maurienne qui prévoit la liaison Albiez/Les Karellis et ressort le projet de la « Croix du Sud⁵ ». Les communes annoncent aujourd'hui vouloir y renoncer... après la suspension du projet par le juge des référés ! Contraires à la volonté affichée du refus de la banalisation du territoire et de la transformation de la montagne en « parc de loisirs », ces projets dévoreurs d'espaces ne répondent pas à la demande de la clientèle, dont des études⁶ montrent l'appétence pour la nature et le patrimoine davantage que pour le kilométrage de ski « hors sol ».

IMMOBILIER : TOUJOURS PLUS DE NEUF

Avec la création de 22 800 lits, le SCoT Maurienne organise une croissance très importante (de 30 à 50 %) des lits marchands en

station, sans aucune justification relative à l'état du marché. Son impact sur les espaces naturels, sur la disponibilité de la ressource en eau et ses conséquences en termes de bilan carbone⁷ sont absents. Dans un contexte de stagnation du marché rappelé par le SCoT lui-même, cet objectif apparaît totalement irréaliste et ce d'autant plus que les autres massifs français affichent la même stratégie de croissance de leur parc. Ainsi, la Tarentaise prévoit 47 000 lits touristiques neufs sur 15 ans. Le SCoT Fier-Aravis prévoit 9 330 nouveaux lits en cumulant ceux des UTN structurantes et des PLU⁸. Le SCoT du Chablais prévoit pour la seule station d'Avoriaz la réalisation de deux structures type « Club Med » de 4 et 5 étoiles. Dans le SCoT Arlysère, près de 15 000 nouveaux lits touristiques sont programmés. Le SCoT Oisans prévoit 11 000 lits neufs et vise 100 000 lits marchands sur le territoire⁹. Triste course à qui aura le plus grand nombre de lits neufs et le plus grand domaine skiable interconnecté, pour tenter de capter la clientèle de ses voisins dans un marché mature. Cette fuite en avant attendue aux grands équilibres de la montagne défendus depuis 1985 par la Loi Montagne.

UNE GOUVERNANCE À REVOIR

Les États généraux de la transition du tourisme en montagne ont posé le constat de la nécessité de partager les objectifs d'aménagement du territoire avec toutes les parties prenantes dès le début du processus, et de mener un travail continu avec l'ensemble des acteurs. Le comité de Massif des Alpes a acté ce mode de travail. Il en est de même dans le Jura. Dans le Giffre, le Pays du Mont-Blanc et l'Oisans, des rencontres ont lieu entre acteurs et porteurs du SCoT.

Ce n'est qu'ensemble que nous serons à même de répondre aux défis existentiels posés dans nos territoires de montagne à travers l'élaboration collective de SCoTs vertueux ; c'est possible comme l'a montré Patrick Vauterin dans le numéro précédent de cette revue¹⁰.

1 - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

2 - Projet d'aménagement et de développement durable.

3 - Unités touristiques nouvelles.

4 - Des modifications ont été apportées par rapport à un précédent projet mais l'objectif reste bien de cumuler 450 km de pistes, ce qui ferait entrer le domaine relié « dans le top 3 mondial ».

5 - Un projet datant des années 80, concernant tout le versant Sud de la vallée.

6 - « Demain, Tous Dehors ? Les 15-25 ans et l'outdoor : usages et prospective », agence PopRock, Octobre 2018.

7 - En construction comme en exploitation.

8 - Plan local d'urbanisme.

9 - Données 2019.

10 - « Le SCoT, un outil majeur pour ménager les territoires de Montagne », par Patrick Vauterin, Directeur départemental des territoires du Doubs - Délégué territorial adjoint de l'ANCT, Dossier thématique #12, Mountain Wilderness, 2022.

QUAND L'AMÉNAGEMENT FAIT TOUT SAUF MÉNAGER !

Par Vincent Neirinck - Expert protection de la montagne, en charge du dossier « aménagement du territoire » chez Mountain Wilderness

« QUAND LE BÂTIMENT VA, TOUT VA ! » APPLIQUÉE À NOS TERRITOIRES, CETTE MAXIME DONNERAIT PRESQUE L'IMPRESSIION QUE LE SIGNE DE LA BONNE SANTÉ DU MILIEU RÉSIDE EN LA PRÉSENCE CONTINUELLE DE BULLDOZERS EN MONTAGNE, MALHEUREUSEMENT POUR Y CONSTRUIRE ET N'IMPORTE QUOI. FLORILÈGE.



PROJET COMPLEXE SKI-LINE - TIGNES - MASSIF DE LA VANOISE © DE JONG ARCHITECTES



RETENUE COLLINAIRE DE BEAUREGARD - LA CLUSAZ - MASSIF DES ARAVIS - PHOTOMONTAGE IMPACT © PIERRE TARDIVEL

« LA MONTAGNE C'EST LA GLISSE : L'HIVER C'EST DU SKI, L'ÉTÉ C'EST DU SKI NAUTIQUE »

Dogme asséné en réunion de la Commission des Sites de Savoie à propos d'un projet de « téléski nautique » à La Plagne. La station qui annonce rendre à la nature 55 ha de pistes sur glacier ne pouvant plus être exploitées du fait du changement climatique, monte ce produit de base de loisirs et de ski nautique sur une retenue collinaire ; dédiée l'hiver à la production de neige artificielle et survolée l'été par un tire-fesse qui permettra de faire du ski nautique à 2260 m d'altitude. Quelle image véhicule-t-on de notre territoire dans un contexte où l'on porte les enjeux de re-territorialisation du tourisme, un meilleur ancrage local, la culture, la nature ? Pourtant, le projet fait des émules, Chamrousse veut déjà le sien.

T3 DE LA GRAVE : UN CONTRE-PROJET POUR RETROUVER L'ESPRIT DES LIEUX

Un tire-fesse obsolète, un glacier qui fout le camp, le rêve de certains de faire de La Grave le Chamonix des Alpes du Sud, il n'en faut pas plus pour que le SCoT du Briançonnais n' imagine un troisième tronçon⁴ au téléphérique, « l'amélioration de la liaison avec le domaine skiable des Deux Alpes », un restaurant au dôme de la Lauze et « l'aménagement d'un point de vue exceptionnel ». Revu à la baisse lors de l'instruction du dossier à laquelle Mountain Wilderness a contribué, restaurant panoramique et liaison seront abandonnés. Reste un projet de télécabine coûteux et une commune divisée. Le contre-projet du collectif La Grave Autrement, soutenu par notre association, propose d'abandonner le T3 pour faire du glacier un espace de découverte de l'altitude. Une voie d'avenir !

TIGNES : « QUAND LA NATURE DEVIENT ARTIFICIELLE... »

Cette Une du Dauphiné Libéré¹ présentait le projet UTN² du « Complexe Ski-Line » indoor avec piste de ski, remontée mécanique, canons à neige, restaurant, et piscine à vague perpétuelle pour le surf. Pour ses promoteurs : « il apporte le niveau de service sur mesure en montagne en gommant tous les aspects rudes et rebutants que ce milieu englobe (froid, pente, difficulté, etc.). Il permet de vivre une expérience de pleine nature dans un cocon de confort et de services intégrés.³ » Abandonné après la mobilisation locale accompagnée par Mountain Wilderness, il est révélateur d'une déconnexion du milieu de nombre d'équipements touristiques : piste de ski roues standardisée, complexe de canyon et spéléo indoor, passerelles himalayennes, « pas dans le vide », etc.

RETENUE COLLINAIRE DE BEAUREGARD : UN SUJET NATIONAL !

Au moment où les élus annoncent vouloir retravailler le volet touristique controversé car orienté « tout ski alpin » du projet de révision du SCoT Fier-Aravis, La Clusaz engage le processus de création d'une cinquième retenue collinaire. Mobilisation, création d'une ZAD⁵, recours des associations⁶ devant le tribunal administratif, la presse nationale accourt. Le juge des référés suspend le 25 octobre l'autorisation du préfet de la Haute-Savoie⁷. Projets de territoire à l'ère du changement climatique, usages de la ressource en eau, nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réelle concertation démocratique.

VIVE LA PETITE REINE... OU PAS !

13 juillet 2022, le Tour de France arrive au col du Granon, dans le Briançonnais. La vieille piste militaire est goudronnée, un parking créé au col dont la bande de goudron sera ensuite enlevée car située en zone Natura 2000, l'autorisation imposant la remise en état. Ce ne sera pas le cas au col de la Loze, à Courchevel, ou à la Planche des Belles Filles dans les Vosges.

La création de routes nouvelles de vision panoramique, de corniche ou de bouclage est pourtant interdite dans la partie des zones de montagne située au-dessus de la limite forestière. Las, le goudronnage de pistes d'alpage ou de chemins en terre au-dessus de cette limite ne rentre pas dans le champ d'application de l'article du code de l'Environnement : la jurisprudence considère que le goudronnage ne relève pas de la création d'une route, ouvrant la porte à de nombreux projets inutiles... Oui au vélo, non au bitume !

1 - Le Dauphiné Libéré du 24 novembre 2016

2 - Unité touristique nouvelle

3 - « Les caractéristiques principales du projet », p 213 du dossier UTN

4 - Le fameux « T3 »

5 - Zone à défendre

6 - France Nature Environnement AuRA et Haute-Savoie, La Nouvelle Montagne, LPO AuRA et MW.

7 - « L'intérêt public qui découle de la réalisation d'une retenue collinaire essentiellement destinée à assurer l'enneigement artificiel de la station est insuffisant à remettre en cause l'urgence qui tient à la préservation du milieu naturel. [...] »

Extrait de la décision du tribunal.

ÉCONOMIE ET EMPLOIS JUSTIFIENT-ILS L'AMÉNAGEMENT DES STATIONS DE SKI ?

Par Vincent Vlès - Chercheur, professeur émérite des universités, laboratoire CERTOP CNRS - Université de Toulouse

AUJOURD'HUI, TOUTES LES RECHERCHES CONCLUENT À LA FORTE VULNÉRABILITÉ DES STATIONS DE SKI FACE À DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES DE PLUS EN PLUS DÉFAVORABLES. LONGTEMPS, L'INVESTISSEMENT EN NEIGE DE CULTURE A ÉTÉ PRÉSENTÉ COMME POUVANT RÉDUIRE CETTE VULNÉRABILITÉ. MAINTENIR LE SKI ALPIN « QUOI QU'IL EN COÛTE » SERAIT ESSENTIEL À L'ÉCONOMIE LOCALE ; DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS SERAIT PLUTÔT UN COMPLÉMENT, UNE « STRATÉGIE D'ADAPTATION TRANSFORMATIONNELLE » (SIMONET, 2016 ; VLÈS, 2021). QUE SAIT-ON DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES FUTURS INVESTISSEMENTS ?

1 € INVESTI EST-IL VRAIMENT ÉGAL À 6 € DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ?

Dans son rapport de 2015, la Cour des comptes indique que, selon Domaines skiables de France, « 1 € investi dans une station de ski emporterait 6 € de retombées économiques supplémentaires pour le territoire concerné. » Devenu un mantra des stations, ce ratio ne semble pourtant pas avoir été scientifiquement prouvé : « la rentabilité économique [des stations] [...] n'a jamais été prouvée puisque les statistiques en matière touristique sont rares et peu fiables et que la plupart des études réalisées l'ont été par les stations elles-mêmes ou le SEATM¹ » (Guérin, 1984, p.187). Que « rapportent » les activités de substitution à coût égal ? Dans quelle mesure les alternatives au ski peuvent-elles offrir aux stations une trajectoire durable ? Est-il économiquement plus efficace de modifier le modèle de production d'emblée ou de le faire progressivement ? Peut-on promettre un avenir aux populations qui vivent du ski alors que les nuages s'amoncellent sur l'activité ? Au nom de quelle certitude promet-on « la transition », « la diversification » ? En connaît-on les retombées ?

DES LACUNES DE CONNAISSANCES

Côté ski alpin, de nombreuses lacunes de connaissances subsistent : quel est le bénéfice de l'intégration de l'hébergement dans les retours économiques ? Et celui des attractions touristiques et des services pour la solidité des stations, pour l'économie locale à l'échelle du bassin d'emploi ? Quelles sont les retombées en matière d'économie présente ? Quel apport de l'hébergement non marchand, notamment les résidences secondaires ? Qu'est-ce qui relève de l'accroissement du parc d'hébergement depuis 15-20 ans et qu'en sera-t-il dans l'avenir dans le surplus des lits froids et obsolètes ? Et quel retour de l'investissement neige de culture sur la fiscalité locale intercommunale ?

LES RETOMBÉES IMPORTANTES DES ESPACES NATURELS EXCEPTIONNELS

Côté espaces naturels exceptionnels (réserves naturelles, grands sites, sites classés, parcs nationaux), la labellisation induit sur l'économie locale un « consentement à payer »². On sait que l'investissement est faible et ses retombées importantes (ratios de 9 à 92 € de retombées par euro investi en Guyane ou à Port-Cros). Ici, la recherche a démontré ce que la labellisation donne en valeur économique aux lieux. Mais pour qu'il devienne ressource, le patrimoine naturel doit être activé, valorisé par les acteurs locaux (Vlès & Clarimont, 2017, Talandier, 2020). C'est là aussi que réside l'enjeu à venir pour le ski : la notoriété liée à l'exception produit une valeur économique de référence, liée au nom du site. Quelle exception produira la résilience d'une station de ski alpin de moyenne montagne ?

1 - Service d'études et d'aménagement de la montagne.

2 - Les espaces naturels affectés à un usage récréatif acquièrent une valeur et une qualité intrinsèque en fonction de la figure de protection ou de valorisation. Le « consentement à payer » est la valeur financière annuelle accordée par les habitants à la conservation du paysage et du site, notamment face aux risques : incendie, impacts de sur-fréquentation, etc. (Le Gall-Ely, 2009).

CHANTIER DU TÉLÉMIX "LES JEUX" - L'ALPE D'HUEZ - OISANS MASSIF DES GRANDES-ROUSSES © LAURENT SALINO





GLACIER DU RHÔNE - CANTON DU VALAIS (SUISSE) © JÉRÔME OBIOLS

TRIBUNE

SOMMES-NOUS COLLECTIVEMENT À LA HAUTEUR ?

PAR FIONA MILLE, PRÉSIDENTE DE MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE

« Urgence climatique », « sobriété », « transition », « résilience », « adaptation »... À entendre les déclarations de nombreuses entreprises et élus de montagne, les enjeux sont compris et les engagements au rendez-vous. Mais où en sommes-nous réellement ?

Les choses bougent, indéniablement. Mais comment pourraient-elles ne pas bouger face à l'accélération des crises écologiques que nous traversons ? Fonte des glaciers, assèchement des cours d'eau, extinction de la faune sauvage, dépérissement des forêts, éboulements de plus en plus fréquents, pâturages à sec, baisse du manteau neigeux, tensions sur les ressources, etc. Le constat est glaçant et déjà bien visible. Nous ne pouvons plus le nier ou reporter le problème à quelques décennies mais bien y faire face.

Le défi devant nous est le plus grand des sommets. Il est ambitieux, complexe, inquiétant mais aussi source de rencontres, de dépassement et de fierté. Pour être à la hauteur, il nous impose de donner le meilleur de nous-même et de penser collectif.

La dimension collective est au cœur de l'action de Mountain Wilderness France. Assises de la montagne (2011), Coordination Montagne (2012), Rencontres citoyennes de la montagne (2012-2016),

Montagne Debout (2017), Encordés pour le Climat (2019), États Généraux de la transition du tourisme en montagne (2021)... Nous sommes convaincus depuis longtemps que seule une dynamique impliquant l'ensemble de l'écosystème montagnard peut permettre de changer notre rapport à la montagne et mieux la protéger tout en s'y épanouissant.

Les choses avancent, pas à pas, mais nous sommes encore très loin du sommet. Certes, des initiatives citoyennes, associatives, entrepreneuriales, politiques appelant à de nouvelles manières de vivre et de se rendre en montagne dans le respect des écosystèmes et des limites planétaires se démultiplient. Pourtant, de nombreux acteurs freinent encore des deux pieds, paralysés par la peur de voir leur situation évoluer, ou se cantonnent à des actions de transition *a minima*. Que pèse une dameuse à hydrogène par rapport à l'ensemble des impacts d'une station de ski (émissions de CO₂ liées à la mobilité, terrassement des sols, consommation d'eau, destruction d'habitats naturels, etc.) ? Comment apprécier l'impact des actions de ramassage de déchets dans des événements sportifs accueillant plus de 10 000 personnes, venant du monde entier, pour fouler les plus beaux sentiers de montagne ?

La transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques sont même

devenues des arguments pour faire perdurer le modèle existant. En quoi la piste de ski d'été de la Foux d'Allos (Alpes-de-Haute-Provence), les canons à neige ou la 5^e retenue collinaire de la Clusaz sont-elles des solutions « d'adaptation » aux dérèglements climatiques ? S'adapter sans se transformer n'a pourtant aucun sens...

Changer nos manières d'habiter, de nous déplacer, de manger, de travailler, de nous distraire en montagne est loin d'être un exercice simple et naturel. Cela nécessite de prendre de la hauteur sur les enjeux, de sortir de nos silos, d'apprendre à renoncer à certaines choses pour en découvrir d'autres mais aussi de faire évoluer nos priorités.

Depuis plusieurs décennies, la primauté a été donnée au développement économique des territoires, le niveau d'attractivité se mesurant au nombre d'aménagements, de lits disponibles et de visiteurs. Cette approche semble désormais archaïque, la crise écologique et humaine venant bousculer la donne en faisant de la protection du vivant notre priorité collective.

Observons ce qui nous entoure, préparons notre course, dessinons des itinéraires, soyons à la fois ambitieux et humbles, encordons-nous ... et peut-être aurons-nous la joie d'être collectivement à la hauteur !

LES INSTALLATIONS TOURISTIQUES OBSOLÈTES : VERS UNE LENTE PRISE DE CONSCIENCE

Par Rémi Monari - Administrateur de Mountain Wilderness, référent Installations Obsolètes

ALORS MÊME QUE LES PAYSAGES DE MONTAGNE SONT LE SOCLE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE, CE MÊME TOURISME EST À L'ORIGINE D'ARTIFICIALISATIONS DÉLÉTÈRES POUR LES ESPACES NATURELS MONTAGNARDS. IL EST AINSI À L'ORIGINE D'INSTALLATIONS OBSOLÈTES : DES AMÉNAGEMENTS ABANDONNÉS, NON DÉMONTÉS, EN FIN D'UTILISATION ET QUI SONT REPRÉSENTATIFS D'UNE CERTAINE MANIÈRE DE CONCEVOIR NOTRE RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT. L'EXEMPLE DES REMONTÉES MÉCANIQUES ABANDONNÉES EN EST LE PLUS SYMBOLIQUE. EN 2022, MOUNTAIN WILDERNESS EN A RECENSÉ 107 À L'ABANDON DANS LES DIFFÉRENTS MASSIFS FRANÇAIS¹.

DÉMONTÉ POUR MONTRER L'EXEMPLE

Mountain Wilderness organise depuis 20 ans des chantiers de démontage de ces installations obsolètes (IO) avec pour objectif la sensibilisation à cette problématique souvent méconnue et inciter au démontage des aménagements en fin de vie. La médiatisation de ces opérations, couplée au fait qu'elles sont réalisées grâce à des moyens bénévoles démontre leur faisabilité.

Pour donner encore plus de poids à ce labeur, Mountain Wilderness mène en parallèle un travail de plaidoyer. La loi Montagne II de 2016 représente une étape importante en la matière. Un amendement porté par l'association a introduit le conditionnement de toute nouvelle construction de remontée mécanique à son démontage en fin d'utilisation. L'esprit de la loi est là : tout aménagement doit être conçu pour être réversible. Ce qui devrait aller de soi est dès lors inscrit dans la loi.

LIMITES DE L'AMENDEMENT "IO" DE LA LOI MONTAGNE II

Si cette avancée est significative elle ne met pas pour autant fin au problème des IO. En effet, la loi n'étant pas rétroactive, seules les remontées construites après 2016 sont concernées par ce démon-

tage obligatoire. Au vu de la durée de vie de ce type d'installations, il n'est pas encore possible de tirer un quelconque bilan de son application. De plus certaines questions perdurent, n'étant pas mentionnées dans la loi. Par exemple : quel est le niveau attendu pour la remise en état du site ? Qui est *in fine* responsable du démontage : l'exploitant ou le propriétaire des terrains ? Quelle coercition si l'obligation de démontage n'est pas respectée ?

En plus de rester vigilante à ce que d'éventuels décrets d'application et transpositions réglementaires ne viennent édulcorer l'esprit initial de cet amendement, Mountain Wilderness poursuivra son travail dans l'objectif de porter une législation plus ambitieuse. Ainsi, l'association souhaite régler deux manques importants : élargir l'obligation de démontage pour toute autorisation de construction à tous les aménagements en milieu naturel et traiter la problématique des aménagements déjà abandonnés. Il s'agit d'un important travail juridique de fond, complexe, devant être porté politiquement. L'exemple de la Suisse, où le démontage des remontées mécaniques inutilisées est obligatoire², nous démontre qu'il est possible d'aller plus loin.

DES CHANGEMENTS ENCOURAGEANTS

Certains résultats méritent d'être soulignés. L'exemple des remontées mécaniques à l'abandon et leur forte médiatisation nous prouve que la question du démontage peut, aujourd'hui, être consensuelle, même si les aspects affectifs liés à ces installations sont importants. Mountain Wilderness se réjouit par exemple que Domaines Skiabiles de France, le syndicat des exploitants des domaines skiabiles, se soit engagé à réaliser trois démontages de remontées mécaniques abandonnées par an à partir de 2023. D'autres heureuses initiatives de ce type sont également menées sur la base d'une intervention volontaire de certaines municipalités.

La pensée aménagiste n'en est pour autant pas bouleversée. Ces quelques espaces rendus à la nature sont aujourd'hui de rares exceptions dans une période où de nombreux grands projets d'aménagements sont à nouveau proposés, alors même que les indicateurs climatiques et de biodiversité sont au rouge. Le « zéro artificialisation nette » et ses enjeux afférents devraient pourtant faire de ces démontages des exemples à suivre...

1 - rm-abandonnees.mountainwilderness.fr

2 - Article 19 de la Loi fédérale de 2006 sur les installations à câbles.

CHANTIER MOUNTAIN WILDERNESS SAINT FIRMIN - HAUTES-ALPES - MASSIF DES ÉCRINS - OCTOBRE 2022 © S. JEANDEL



TENIR COMPTE DES LIMITES PLANÉTAIRES

3

EU ÉGARD AUX LIMITES PLANÉTAIRES, LE MODÈLE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE ACTUEL ET SA COURSE SANS FIN AU DÉVELOPPEMENT, N'EST PLUS ACCEPTABLE. IL CONVIENT DE LE REFONDRE DE FOND EN COMBLE, NOTAMMENT PAR LE PRISME DES SPÉCIFICITÉS DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT MONTAGNARDS. LE XXI^E SIÈCLE SERA L'ÈRE D'UNE MONTAGNE À MÉNAGER... OU NE SERA PAS. CETTE TROISIÈME PARTIE S'ATTACHE À LE DÉMONSTRER.

APRÈS LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA TRANSITION DU TOURISME EN MONTAGNE, FÉDÉRER AUTOUR D'UNE CULTURE MONTAGNE

Par *Frédi Meignan* - Vice-président de *Mountain Wilderness*

SI LE MODÈLE ÉTATIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE A ÉTÉ DISCUTÉ DANS SES ANNÉES DE LANCEMENT (1960/70), LE « PLAN NEIGE » S'EST IMPOSÉ COMME LE MODÈLE DOMINANT. ÉCONOMIQUEMENT, IL FAIT VIVRE DES VALLÉES. CENTRÉ SUR LES AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES, IL EST ABONDAMMENT SUBVENTIONNÉ. CETTE POLITIQUE A FAÇONNÉ DEPUIS 60 ANS NOTRE RAPPORT À LA MONTAGNE, NOTRE CULTURE COMMUNE, JUSQU'À S'IMMISER DANS NOS IMAGINAIRES.

UN MODÈLE DOMINANT QUI A TÔT FAIT DE QUESTIONNER

Dès 1977, dans son discours de Vallouise, le président Giscard d'Estaing sonnait l'alerte en appelant un développement plus cohérent pour nos vallées, pas uniquement axé sur le tourisme de neige et à « protéger les sites et paysages de montagne. » En six décennies, plaidoyers, actions des ONG et des socio-professionnels ont tenté d'infléchir le modèle, également questionné par les travaux scientifiques. Ont été mis en cause : la réduction de la montagne à une monoculture de loisirs neige, à un simple terrain de consommation, à une réserve « pour touristes riches », mais aussi l'artificialisation galopante des territoires encore sauvages. Les subventions publiques, toutes dédiées aux aménagements en pleine montagne, sont également montrées du doigt. En 2018, la Cour des comptes¹ a incriminé la viabilité économique du modèle. Cela n'a pas diminué la frénésie dominante d'aménagements...

NOUS SOMMES ENTRÉS DANS UNE PÉRIODE CHARNIÈRE

Les montagnards sont chamboulés. Les années 2020/30 pourraient marquer un tournant majeur. Les premiers signes de crises violentes, écologiques, économiques, climatiques font craindre le pire. Parallèlement, nous réalisons qu'il faut penser des reconversions professionnelles et économiques. Les termes transition et sobriété sont partout, parfois comme « des bons mots communicants », mais souvent avec des recherches d'actions efficaces. Et partout, fleuris-

sent des initiatives « alternatives », souvent à petites échelles, mais ancrées localement, dans tous les domaines.

En cette période charnière, le monde de la montagne commence à mesurer, parfois avec inquiétude, parfois avec énergie, le chemin à parcourir pour faire face, s'adapter et changer. Le travail en solo et/ou en solo est encore très présent. La boussole du paquebot des habitudes, encore chargée des rentes de situation individuelles ou collectives, est bloquée sur le « cap comme avant ». Les dispositifs d'accompagnement restent encore trop tournés vers la continuité ou la pose de pansements. Les politiques publiques sont en retard ou à contre-sens des aspirations grandissantes et des défis sociétaux.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX, SOCLE DE NOUVEAUX ESPACES POUR CHANGER ENSEMBLE

Dans ce contexte, en 2021, l'expérience inédite des États Généraux de la transition du tourisme en montagne² (EGTMM) fut riche et encourageante. Stimulés par une dynamique nationale de travail inter-socio-professionnels-ONG-élus-institutionnels, dans de nombreux territoires, des acteurs qui n'avaient aucune habitude de coopérer, ont expérimenté le débat, l'écoute et la confrontation des désaccords. Ce format a permis de dépasser les postures habituelles et d'enclencher des dynamiques d'intelligence collective. Autant d'expériences vécues comme intéressantes pour prendre de la



hauteur, essayer de lever les résistances au changement et imaginer concrètement les chemins de notre devenir. « C'est compliqué, mais on reprend confiance dans notre capacité à travailler ensemble, pour changer », tel est le ressenti collectif.

Parmi les questions qui ont émergé : l'intégration du tourisme comme l'un des éléments importants de la vie du territoire.

Également, la gouvernance et cette interrogation récurrente : "qui décide ?" Aussi, comment décider ensemble des choix d'investissements pour notre massif ?

DES TENSIONS FACE AU CUMUL DES CRISES

La démarche portée par les États Généraux irrigue de nombreuses initiatives. Mais la gravité de la situation génère des crispations qui pourraient devenir violentes. Des comportements, des choix peuvent paraître insoutenables face au cumul des crises, aux inquiétudes et bouleversements annoncés. Certains tentent de « sauver leur peau ou leur business » en accélérant tout droit, sans percevoir d'alternatives crédibles. D'autres cherchent résolument à repenser le modèle du XX^e siècle, mais, pour l'heure, sans chemin viable pour tous et avec tous.

Est-ce un fossé infranchissable ? S'attacher à travailler ensemble et encourager les réflexions avec le plus d'acteurs possible pourrait faire apparaître de nouvelles perspectives inspirantes. La question de la réorientation des investissements d'aménagement vers de l'investissement humain monte avec force.

Avec les aménagements lourds, nous artificialisons les espaces naturels et nous réduisons la montagne à un simple terrain de jeu à consommer. Nos montagnes sont pourtant infiniment plus riches ! Derniers territoires sauvages du continent européen, espaces magnifiques et fragiles, essentiels pour inspirer un rapport sensible au vivant, aux paysages, à nos existences, à notre place dans la vie terrestre en se débarrassant de toutes dominations sur la nature, héritage des siècles derniers.

EN FINIR AVEC LES DOMINATIONS SUR LA NATURE ET CONVIER LA SENSIBILITÉ

Mieux intégrer ces richesses pourrait aider à travailler les réponses aux enjeux du siècle et concrètement à celles du quotidien. Citons parmi elles, la fréquentation grandissante, l'intérêt ou non d'artificialiser encore la montagne, le rôle que devraient jouer les acteurs et habitants passionnés pour aider à découvrir, comprendre et aimer la montagne dans toutes ses composantes. Ces solutions pourraient

se nourrir de la diversité des savoir-faire, de la motivation créative des humain-es qui travaillent dans les pentes pour que les expériences en montagne aillent bien au-delà de la simple consommation de loisirs. Investir dans l'humain pour mieux transmettre, protéger et repenser une montagne à vivre respectueuse de la montagne sauvage.

Nous avons en montagne de forts potentiels pour engager de vraies dynamiques de transition. La situation que nous vivons constitue un défi immense mais vital et tellement passionnant !

1 - « Réchauffement climatique : la Cour des comptes sermonne les stations de ski » - France bleu, février 2018.

2 - eg-transitionmontagne.org

AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE : L'ÉTAT S'ENGAGE POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Par Simone Saillant - Directrice du programme ruralité montagne de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Face au constat de la nécessaire transition des territoires de montagne, les États Généraux ont permis d'insuffler une dynamique collective. Différents leviers sont désormais déployés pour porter plus loin cette dynamique en accompagnant, en partageant les expériences inspirantes et en renforçant les coopérations entre territoires. Le plan Avenir Montagnes, annoncé en mai 2021 par le Premier ministre et doté de 331 M€ de soutien à l'investissement et à l'ingénierie sur deux ans (2021 et 2022), porte l'ambition de construire un modèle touristique plus diversifié et plus durable en montagne.

Son volet ingénierie de 31 M€ accompagne de nombreux territoires : 100 projets de mobilités innovantes en montagne, 50 stations pour la rénovation de l'immobilier de loisir (dont 25 sont dès à présent sélectionnées) et 62 territoires dans le cadre d'Avenir Montagnes Ingénierie.

Piloté par l'ANCT, avec le soutien de la Banque des Territoires, Avenir Montagnes Ingénierie appuie les territoires lauréats dans la conception et la mise en œuvre de leur projet de transition vers un tourisme plus durable. Le partage d'expériences entre lauréats en est un axe fort, dont la portée a vocation à être généralisée à l'ensemble des territoires de montagne.

DEPUIS LA CABANE DU COL DES RUILANS - MASSIF DES ÉCRINS © JÉRÔME OBIOLS



ENGAGER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE DANS LA TRANSITION

Par *Loïc Giaccone* - Journaliste spécialisé sur les questions environnementales, chercheur, *Climate Change and Economic Inequalities - Environmental Justice Program, Georgetown University*

LES LIMITES PLANÉTAIRES DÉPASSÉES

L'Anthropocène est caractérisé par l'idée que les impacts des sociétés humaines atteignent une ampleur généralisée à l'échelle de la planète, perturbant les écosystèmes et composantes du système Terre pour des milliers, voire, des millions d'années¹. Les limites planétaires sont ainsi dépassées les unes après les autres : changement climatique, biodiversité, cycles biochimiques de l'azote et du phosphore, occupations des sols, pollutions, cycle de l'eau douce terrestre². À cela s'ajoute la question de la raréfaction des ressources, dont l'extraction charrie son lot d'impacts écologiques et sociaux, souvent externalisés loin du regard de ceux qui en bénéficient³.

UNE ÉCONOMIE REMISE EN QUESTION

L'économie des régions de montagne, fortement dépendante du tourisme, est remise en question : les pratiques elles-mêmes et l'attrac-

tivité des territoires sont menacées par les phénomènes physiques (baisse de l'enneigement, écroulements rocheux, etc.) et sociaux (tourisme de masse, sur-fréquentation, etc.), l'ensemble étant dû à un modèle de développement non durable. Les activités touristiques, « non essentielles », risquent de perdre du sens dans un monde traversé par de plus en plus de crises écologiques et sociales.

L'HABITABILITÉ DES TERRITOIRES EN JEU

Ainsi, il n'est pas seulement question de réformer le tourisme afin d'aller vers des pratiques plus vertueuses, plus désirables : ce qui se joue, c'est l'habitabilité des territoires. Comme le souligne Philippe Bourdeau, il ne faut pas seulement sortir de la dépendance à l'or blanc, mais bien de celle au tourisme lui-même⁴. L'adaptation et la résilience des régions de montagne passe ainsi incontestablement par une remise en question profonde de leurs activités et organisation.

1 - Mammal diversity will take millions of years to recover from the current biodiversity crisis. Davis et al., 2018.

2 - Deux nouvelles limites planétaires franchies en 2022 : de quoi parle-t-on ? The Conversation, Mélanie Mignot, 26 juin 2022.

3 - À côté de nous le déluge : La société d'externalisation et son prix. Stephan Lessenich, 2019.

4 - « Préoccupons-nous d'abord des gens qui veulent vivre et travailler en montagne ». Montagnes Magazine, 22 novembre 2021.

VERS UNE STRATÉGIE DU RENONCEMENT : L'EXEMPLE DES TERRITOIRES SENTINELLES DU SANCY

Par *Emmanuel Bonnet* - Enseignant-chercheur ESC Clermont Business School

La redirection écologique⁵ propose un cadre conceptuel et opérationnel pour enquêter les manifestations tangibles de l'Anthropocène, depuis les situations et les acteurs concernés. Elle vise à identifier les dépendances des organisations et des territoires (schéma stratégique, plan de gestion, modèles économiques...) incompatibles avec les limites planétaires. Le travail de terrain est une étape essentielle pour comprendre comment des territoires se confrontent à des discontinuités écologiques⁶ questionnant leur habitabilité⁷ présente et future.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de trois stations dans le massif du Sancy (Massif Central), différentes en termes de situation dans le territoire, de perception du changement climatique ou d'accès à des ressources leur permettant de poursuivre ou non leurs activités.

5 - Héritage et fermeture. Une écologie du démantèlement. Bonnet, E. Landivar, D. Monnin, A., 2021.

6 - Une discontinuité écologique est un milieu de vie humain ou non-humain dont le maintien ou la continuité est mis à l'épreuve par une manifestation de l'anthropocène.

7 - L'habitabilité renvoie à la coexistence et à la subsistance d'individus et de milieux de vie humains et non-humains, dans un territoire singulier.

	SUPER-BESSE <i>Attachée au modèle du ski alpin</i>	LE MONT-DORE <i>À la recherche d'alternatives touristiques pour compenser la baisse du chiffre d'affaires en hiver</i>	CHASTREIX-SANCY <i>Explore des voies latérales aux modèles économiques basés uniquement sur les revenus du ski et du tourisme</i>
ÉPREUVE TANGIBLE	Aléa climatique. Baisse tendancielle de la neige. Coût en développement et infrastructures.	Changement climatique. Disparition de la neige à moyen terme. Difficultés financières pour des investissements futurs.	Irréversibilité climatique. Disparition de la neige à court terme. Difficultés financières pour rembourser les investissements passés. Habitabilité menacée.
ALLIANCES STRATÉGIQUES	Communauté de communes. Consultants Techniciens et experts. Région. Investisseurs. Entreprises.	Communauté de communes. Consultants Techniciens et experts. Région. Investisseurs. Entreprises.	Habitants, élus. Agriculteurs. Réserve naturelle. Associations culturelles et sportives.
CE QUE L'ON SOUHAITE MAINTENIR ET DÉVELOPPER	Attractivité intensive. Diversification limitée : espace aquatique.	Attractivité raisonnée. Diversification intensive (quatre saisons/thermalisme).	Habitabilité du territoire. Sobriété touristique. Patrimoine naturel et agricole.
CE À QUOI L'ON POURRAIT RENONCER	Pas de renoncement.	Renoncer au « tout ski ».	Renoncer au « tout ski » et « tout tourisme ».

« BETTER WILDER »

UN AUTRE DÉVELOPPEMENT EST POSSIBLE, LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Par Gilles Privat - Vice-Président de Mountain Wilderness International

LE PROJET « BETTER WILDER », ISSU DE MOUNTAIN WILDERNESS INTERNATIONAL, VISE À OFFRIR UNE SÉLECTION DES MEILLEURS EXEMPLES DE CE QUE FONT D'AUTRES PAYS ET RÉGIONS DE MONTAGNE, EN PARTICULIER NOS VOISINS ALPINS, POUR LE DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF DU TOURISME EN MONTAGNE.

Pour qui viendrait des autres pays alpins, le débat français sur le dépassement du modèle « tout-ski » en montagne peut apparaître comme une tentative assez étroitement hexagonale de redécouvrir, voire de réinventer, ce qui a déjà été largement expérimenté et validé ailleurs. On y trouve en effet de nombreuses vallées où les conditions naturelles permettraient un aménagement « à la française » centré sur le ski, mais qui ont choisi depuis longtemps un tout autre modèle de développement qui a fait ses preuves.

Dans ces vallées, qui ont volontairement limité l'offre de ski mécanisé ou y ont renoncé, le tourisme fonctionne en général sur quatre saisons avec une offre d'activités variées. Les possibilités d'hébergements y sont abondantes, ancrées dans la culture et la convivialité des villages traditionnels de montagne plutôt qu'importées du modèle de villes créées de toutes pièces en pleine montagne. On y trouve ainsi essentiellement des chambres chez l'habitant, des hôtels, des refuges et des gîtes, mais très peu d'immeubles d'appartements à la française et leurs « lits froids ». L'agriculture est vivante et prospère dans ces vallées habitées par une population permanente qui utilise les mêmes services que les touristes.

Ci-dessous trois exemples parmi des dizaines d'autres que le projet *Better Wilder* cherchera à mettre en avant, à l'instar de ce que fait déjà le réseau des villages d'alpinisme *Bersteiger Dörfer*¹.

1 - eng.bergsteigerdoerfer.org



© GILLES PRIVAT

VALLE MAIRA PIÉMONT, ITALIE

Le Val Maira fait partie des « vallées occitanes » du Piémont et de la Ligurie, correspondant au versant oriental des Alpes du Sud françaises, du Queyras au Mercantour. Comme les vallées voisines, le Val Maira est connu pour ses auberges conviviales, nichées au cœur de villages préservés, à l'architecture de pierre parfaitement homogène. Ce territoire est devenu depuis quelques années une destination phare pour le ski de randonnée, qui représente le « produit d'appel » de la vallée en lieu et place du ski mécanisé. Fort de son succès, ce modèle a su remplir les hébergements, en hiver comme au printemps.



© GILLES PRIVAT

RIDNAUNTAL TYROL DU SUD, ITALIE

Nominalement en Italie depuis 1918, toute la province du Südtirol se trouve profondément ancrée dans l'*habitus* des montagnes germaniques. On l'observe par exemple au travers des nombreuses auberges (Alm) d'alpages accessibles seulement à pied, qui sont des destinations de promenade pour une clientèle donnant la priorité à la convivialité sur le défi sportif. Dans toute la vallée, on ne trouvera pas de remontée mécanique, en dépit d'un terrain qui s'y prêterait parfaitement. Le développement touristique ne s'est pas pour autant limité à de petites auberges familiales. En effet, l'offre d'hébergements, très riche et variée, va jusqu'à de grands hôtels 4 étoiles, correspondant à la demande d'une clientèle aisée, majoritairement germanique. On retrouve ce modèle de tourisme sans ski mécanisé, axé sur une offre d'hébergements et de services très complète, dans de nombreuses vallées de montagne des Alpes Orientales.



© GILLES PRIVAT

VAL D'HÉRENS VALAIS, SUISSE

La Suisse telle qu'on la rêve, c'est ici : une vallée connue pour ses chalets en bois à multiples étages et sa fabuleuse couronne de sommets et de glaciers. Il ne s'agit pas d'un décor pour touristes mais bien d'une culture de montagne authentique, préservée par la volonté séculaire des habitants de garder la maîtrise de leur développement. Dans le Val d'Hérens, on trouve certes des remontées mécaniques, mais c'est un développement volontairement limité à trois petits domaines, non reliés, équipés « à l'ancienne » avec des téléskis. Dans cette immense vallée de haute montagne, dont le potentiel pour le ski mécanisé ferait saliver n'importe quel aménageur ; on n'y trouve pourtant qu'un seul télésiège deux places !



© LAURENT SALINO

PORTRAIT

FRANCK PICCARD, LE TRIPLE MÉDAILLE OLYMPIQUE TIRE LA SONNETTE D'ALARME

PAR SANDRA STAVO-DEBAUGE, COORDINATRICE DU DOSSIER THÉMATIQUE DE MOUNTAIN WILDERNESS

Triple médaillé olympique de ski alpin (1988 et 1992), Franck Piccard, est propriétaire de plusieurs magasins de ski aux Saisies (73). Il a beau tirer l'essentiel de ses revenus de cette industrie, il a choisi de dire stop à l'artificialisation de la montagne. Ce lanceur d'alerte méritait bien son portrait ici.

LA MONTAGNE, SA NATURE

« Être dans la revue Mountain Wilderness engage une sensibilité écologique que je concrétise avec différentes participations à des actions », nous confie le premier champion olympique de Super G de l'histoire du ski. Dans son deuxième ouvrage, *Nouvelles chroniques d'un champion olympique*, on comprend l'attachement à la montagne de celui qui a vécu gamin avec des grands-parents agriculteurs et alpagistes, et en filigrane, son ancrage écologique. Fils de commerçants, le champion iconoclaste de 58 ans, manie aussi bien la plume que ses skis, une autre façon de faire sa trace, de laisser son empreinte avec délicatesse et humilité, et de prendre position contre « l'aménagisme » aigu des montagnes. « Cette fuite en avant est une course à l'échafaud vaine et délétère pour l'environnement. » Selon Franck, dire stop est le premier précepte à adopter. Il y a vingt ans déjà, dans ses chroniques, il osait le comparatif des

stations avec les centrales nucléaires et s'inquiétait de la prolifération des pylônes. « Le paysage est le premier critère de choix de la clientèle de la station des Saisies. Limitons cet impact, c'est facile, on n'a plus rien à faire, juste à entretenir l'existant. » L'hiver 20/21 sans remontée mécanique a agi comme catalyseur, « les Saisies ont connu une fréquentation incroyable : les gens sont venus en montagne en sachant qu'ils n'allaient pas faire de ski, ils ont eu l'intelligence de voir la montagne comme il faudrait qu'on la voie demain. »

LA MONTAGNE EN SOUFFRANCE

Franck est un montagnard, pas seulement un skieur, « ce milieu exceptionnel, j'en ai hérité dans toute sa splendeur, or il souffre énormément. Si j'osais le parallèle, j'ai l'impression d'être un lanceur d'alerte. » En effet, ses prises de position ne sont pas du goût des institutions du ski, « c'est une situation inconfortable, alors que ça n'est pas une honte de dire stop. J'ai la conviction que, dans un monde fini, on arrive aux limites de l'exploitation, tant par la fréquentation que par son expansion. Il faut qu'on arrête. Les lecteurs trouvent un écho à ce que j'écris, c'est ce qui m'intéresse aujourd'hui, savoir que je ne suis pas le seul mouton noir dans le troupeau ! » Loin de là, « dans 30 ans on ne skiera plus, je me demande si je ne suis pas en train de rater l'essentiel », déclarait Mikaela Shiffrin¹ en 2019. En octobre 2022, c'est au tour

d'Alexis Pinturault² de confier au Figaro, « le ski est en voie de disparition. » Ces discours hors sentiers battus fleurissent, « les athlètes commencent à être actifs sur leur milieu et leur sport, ils sont en train d'infléchir une courbe. »

STOP AU TOUJOURS PLUS

100 km de pistes, c'est gigantesque, « et on en veut 110, 200, ça n'est plus tolérable. Pourquoi continuer de vouloir équiper le moindre vallon pour agrandir ces domaines et se piquer des clients d'une station à l'autre ? Il faut de la concertation, une volonté politique pour dire qu'il est inutile d'aller plus loin. Je suis au milieu du gué, je sais ce que ça va coûter, mais que ce soit nous aujourd'hui ou nos aïeux hier, savoir s'adapter aux changements en cours, économiques et/ou écologiques reste le maître-mot. Travaillons ensemble car l'avenir est dans cette voie-là. »

Pour vivre en montagne et faire vivre la montagne, faudrait-il la voir par le prisme écologique ? « L'écologie n'est pas une couleur politique, c'est une couleur de survie », conclut Franck.

1 - Skieuse alpine américaine, double championne olympique, sextuple championne du monde.

2 - Skieur alpin français polyvalent, troisième athlète de son pays à remporter le classement général de la Coupe du monde.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les refuges, un laboratoire architectural

JEAN-FRANÇOIS LYON-CAEN, L'ALPE N°88, P20-30, 2020.

Le refuge en altitude, lieu étrange pour étrangers ?

OUVRAGE COLLECTIF « HABITER », SOUS LA DIRECTION DE J-C DUCLOS, MUSÉE DAUPHINOIS, GRENOBLE, 2009.

« Anticiper le changement climatique dans les stations de ski : la science, le déni, l'autorité

IN HAGIMONT, S., VLÈS, V., MINOVEZ J.-M. (COORD.), 2021.

Les sports d'hiver dans les Pyrénées »

SUD-OUEST EUROPÉEN, N° 51, P. 127-139, PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIDI, PARUTION 23 FÉVRIER 2022, 2021.

Le tourisme hivernal – clé de succès et de développement pour les collectivités de montagne ?

SOUS LA DIRECTION DE NICOLAS PEYPOCH ET JACQUES SPINDLER. ÉDITIONS L'HARMATTAN, PP. 177-198, COLLECTION GRALE, 978-2-343-18700-6, 2019

Les sites patrimoniaux exceptionnels, une ressource pour les territoires

TALANDIER M., NAVARRE F., RUAULT J.-F., CORMIER L., LANDEL P.-A. ET SENIL N., ÉDITIONS DU PUCA, COLLECTION RECHERCHE N° 237, 319 P., 2019

Les organisations sentinelles de l'anthropocène. Un cadre pour enquêter les organisations confrontées à l'alerte écologique et climatique

BONNET E., LANDIVAR D., 2022

L'aménagement de la montagne : politiques, discours et productions d'espaces

GUERIN J.P., GAP : ÉDITIONS OPHRYS, 1984.

Aux bords de l'irréversible : Sociologie pragmatique des transformations.

CHATEURAYNAUD, F. DEBAZ, J. ÉDITIONS PÉTRA, 2017

Les sentinelles des pandémies. Chasseurs de virus et observateurs d'oiseaux aux frontières de la Chine.

KECK F., ÉDITIONS DU SEUIL, 2021.

Rendre le monde indisponible.

ROSA H., LA DÉCOUVERTE, 2018.

Les petites chroniques d'un champion olympique Nouvelles chroniques d'un champion olympique

FRANCK PICCARD, LES PASSIONNÉS DE BOUQUINS, 2018 ET 2021

WWW.INSTALLATIONS OBSOLETES.ORG

/ RETROUVEZ DES LIENS ET DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR NOTRE SITE INTERNET **WWW.MOUNTAINWILDERNESS.FR**

Merci à nos partenaires pour leur soutien



Je protège la montagne avec  mountainwilderness

Nom, prénom

Adresse

Mail

Tél.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à faire valoir auprès de Mountain Wilderness.

Adhésion "petit budget" : 10 € (3 € après déduction fiscale)

Adhésion "classique" : 40 € (13 € après déduction fiscale)

Adhésion "soutien" : 80 € (26 € après déduction fiscale)

Don : €

Paiement par chèque à libeller à l'ordre de Mountain Wilderness

Paiement par prélèvement automatique (merci de compléter les formulaires disponibles sur notre site Internet / Rubrique Adhérer)

Chaque adhésion légitime nos actions, nous donne plus de sérénité financière et assure une plus grande capacité de travail. En adhérant à Mountain Wilderness, vous pourrez participer aux actions de l'association et recevrez nos publications :

Format papier Format numérique

À RETOURNER À
mountain **wilderness** France
5 place Bir Hakeim 38 000 Grenoble
04 76 01 89 08
contact@mountainwilderness.fr

ADHÉREZ EN LIGNE SUR
www.mountainwilderness.fr

MOUNTAIN WILDERNESS
ASSOCIATION NATIONALE
DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

OUVERTE À TOUS LES AMOUREUX DE LA MONTAGNE, MOUNTAIN WILDERNESS SOUTIENT UN RAPPORT À LA MONTAGNE FONDÉ SUR LE RESPECT DES HOMMES ET DE LA NATURE. POUR CELA, LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION VISENT À :

- / VEILLER AU MAINTIEN DES ÉQUILIBRES NATURELS,
- / REMETTRE EN CAUSE LES PRATIQUES DÉRAISONNABLES,
- / PROPOSER DES APPROCHES DOUCES DE LA MONTAGNE,
- / SOUTENIR UNE ÉCONOMIE MONTAGNARDE DIVERSIFIÉE.

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AGRÉÉE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, L'ASSOCIATION TRAVAILLE POUR FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS VIS-À-VIS DE LA MONTAGNE AU MOYEN D' ACTIONS SUR LE TERRAIN, DE PUBLICATIONS EXPERTES ET DE RELATIONS AUPRÈS DES ACTEURS POLITIQUES, ASSOCIATIFS ET ÉCONOMIQUES.

INDÉPENDANTE DES PRESSIONS FINANCIÈRES ET POLITIQUES, MOUNTAIN WILDERNESS DÉFEND UNE APPROCHE GLOBALE DE LA MONTAGNE DANS LAQUELLE "PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL" ET "AMÉLIORATION DE L'ÉCONOMIE" CONSTITUENT LE MÊME DÉFI.

